

# FT UNIFR-UTH-001/d

## Roof L FRA

Roof L FRA est un panneau isolant destiné au bâtiment en mousse rigide de polyuréthane, revêtu sur ces 2 faces d'un parement multicouche étanche au gaz et conforme à la norme EN 13165.

### Domaine d'emploi

Roof L FRA est un panneau isolant destiné à l'isolation thermique des toitures-terrasses, utilisé en tant que support de revêtement d'étanchéité posé en indépendance sous protection lourde, conformément aux Règles Professionnelles CSFE « Isolants supports d'étanchéité en indépendance sous protection lourde » (éd. 2021). Les revêtements d'étanchéité, posés en indépendance sous protection lourde sur les plaques Roof L FRA, peuvent être bitumineux, synthétiques ou à base d'asphalte.

Les panneaux Roof L FRA sont employés sur élément porteur en maçonnerie, sur bois ou sur panneaux à base de bois, en travaux neufs ou en réfection, en climat de plaine et de montagne, en France métropolitaine ou en DROM, selon les dispositions du tableau suivant.

Élément porteur	Climat	Destination de la toiture							
		Inaccessible et chemin de circulation associé	Inaccessible et à retenue temporaire des eaux pluviales	Accessibles aux piétons y compris avec protection sur plots	Technique ou à zone technique	Chemin de nacelle	Accessible aux véhicules légers et lourds	TTV	Jardin
Maçonnerie	plaine	x	x	x	x			x	x
	montagne	x		x	x				x
	DROM			x (1)					x
Dalle de béton cellulaire autoclavé armé	plaine	x			x			x	
	montagne								
	DROM								
Bois et panneaux à base de bois	plaine	x		x (2)	x			x	
	montagne	x (3)		x (2)	x (3)				
	DROM								
TAN	plaine								
	montagne								
	DROM								

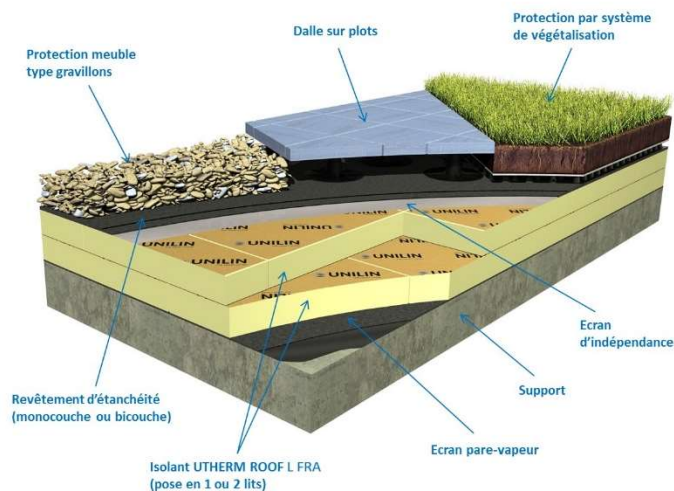
Les cases grises représentent une exclusion d'emploi

(1) si le DTA du revêtement d'étanchéité le permet pour le climat considéré



(2) uniquement si l'élément porteur est conforme aux Recommandations professionnelles RAGE " Toitures-terrasses accessibles aux piétons avec éléments porteurs en bois et panneaux à base de bois avec revêtement d'étanchéité" ou faisant l'objet d'un Atec ou d'un DTA visant l'emploi en toiture-terrasse accessible aux piétons

(3) uniquement avec porte-neige relié à la charpente

Principe de pose :



**Fabrication, conditionnement, identification et stockage**

		<b>Roof L FRA</b>
Fabrication :	Dimensions	Panneaux en 1200 x 600 mm ou en 600 x 600 mm Epaisseur : de 30 à 160 mm
	Finition	Panneaux à bords droits
	Usines	UNILIN Insulation de Sury (FR) et de Desselgem (B)
Conditionnement		Les plaques sont regroupées en colis, posés sur palette filmée
Identification		<p>La traçabilité des panneaux est assurée par un marquage sur un des parements du panneau.</p> <p>Le marquage CE et ACERMI est assuré par une étiquette apposée sur chaque colis.</p> <div style="text-align: center;">   </div>
Stockage		A l'abri des intempéries sur support plan.

## Caractéristiques des panneaux

Caractéristiques		Valeurs	Unité	Référentiel
Dimensionnelle	Longueur	1200 ± 5 600 ± 5	mm	EN 822
	Largeur	600 ± 3	mm	EN 822
	Épaisseur	30 à 160 ± 2	mm	EN 823
	Equerrage	≤ 3	mm/m	EN 824
	Planéité	≤ 3	mm	EN 825
Mécanique	Contrainte en compression pour un écrasement à 10 %	CS(10\Y) 150	kPa	EN 826
	Classe de compressibilité à 80°C	C		Annexe C RP CSFE
	Contrainte admissible (*) e ≤ 160 mm 160 < e ≤ 280 mm	40 24,4	kPa KPa	
Stabilité dimensionnelle	Variations dimensionnelles résiduelle à 20°C après stabilisation à 60°C	≤ 0,3% sur éprouvette Et ≤ 5 mm sur panneaux		Annexe C RP CSFE
	Incurvation sous un gradient thermique 60/20°C	≤ 3	mm	
Thermique	Conductivité thermique	0,022	W/(m.K)	EN 13165
	Résistance thermique	Cf certificat ACERMI n°11/121/726		
Réaction au feu	Euroclasse	F		EN 13501

(\*) les valeurs de contraintes admissibles par épaisseur sont données dans le certificat ACERMI n°11/121/726.

### Autres caractéristiques

Mécanique	Résistance à la traction perpendiculaire aux faces	TR 80	kPa	EN 13165
Absorption d'eau	Absorption d'eau à long terme par immersion totale	WL(T)2		EN 13165
Stabilité dimensionnelle	Stabilité dimensionnelle dans des conditions spécifiées	DS(70,90)3 DS(-20,-)1		EN 1604

## Liste des colles compatibles

---

- Siplast : Par et Pur Glue
- Soprema : Sopracolle 300 N, Coltack, Coltack Evolution et Sopracolle PU
- IKO : IKOpro Colle Bitume Isomastic, IKOpro colle PU
- Axter : Mastic Hyrène et Hyra-stick
- Soudal : Soudatherm Roof 170, Soudatherm Roof 250 et Soudatherm Roof 330
- Index : Masticoll
- Imper Italia : I358
- Danosa : Impridan 600

Cette liste est non exhaustive et d'autres colles peuvent être utilisées si elles font la preuve auprès d'UNILIN de leur compatibilité, mesurée par un test de cohésion transversale (selon la EN 1607) d'un assemblage collé de 2 plaques de Roof L FRA de dimensions 100 mm x 100 mm après 7 jours minimum de séchage sans pression. Une colle sera jugée compatible selon ce critère si la rupture a lieu ailleurs que dans le plan de collage.

## Spécificité de mise en œuvre

---

Les plaques Roof L FRA peuvent être posées en un lit de 30 mm à 160 mm et en 2 lits jusqu'à 320 mm pour les terrasses inaccessibles (y compris avec chemin de circulation) et 280 mm pour toutes les autres terrasses. L'indépendance du revêtement d'étanchéité est réalisée par un écran d'indépendance, conforme aux NF DTU, ou par des systèmes d'étanchéité présentant des sous-faces antiadhérentes et un galon de recouvrement adapté. Les lits peuvent posés libres ou collés à froid. Leur mise en œuvre est conforme aux règles professionnelle CSFE " Isolants Supports d'étanchéité en indépendance sous protection lourde" (éd.2021).

Les plaques Roof L FRA peuvent être également associées avec un lit supérieur en perlite expansée (fibrée), conforme à la norme EN 13169 et aux RP CSFE "isolants supports d'étanchéité sous protection lourde" lorsque le revêtement d'étanchéité est à base d'asphalte :

- Classe de compressibilité de l'ensemble Roof L FRA + perlite = C
- La contrainte admissible du lit supérieur en perlite doit être ajoutée à celle des plaques Roof L FRA, l'ensemble des 2 contraintes ne devant pas dépasser 2 mm.

### Autres dispositions :

La mise en œuvre du pare-vapeur, du revêtement d'étanchéité (bitumineux, synthétique ou à base d'asphalte) et de la protection associée doivent respecter les dispositions prévues par le DTA ou l'ATec du procédé d'étanchéité.